



## Comité de quartier du Petit Ronchin Compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2021

Cette réunion publique s'est tenue en visioconférence grâce au lien communiqué par les services de la Direction Générale des services de la Ville de Ronchin.

M Patrick Geenens, Maire de Ronchin et Président du Comité de quartier, accueille l'ensemble des participants et se félicite de l'installation du comité de quartier du Petit Ronchin.

Ont également assisté à cette réunion :

- 12 membres du Comité de quartier
- 2 habitants se sont connectés
- Des conseillers municipaux : Maureen Celet, Cindy Vanacker, Dominique Pierre-Renard, Isabelle Delacroix, Jérémy Cadart
- 

1. Tour de table de présentation des membres du Comité de quartier et temps d'échanges pour définir les futurs axes de travail, les actions, l'organisation et les outils de communication à mettre en place.

Un tour de table est réalisé. Chaque personne se présente et expose ses attentes, ses points d'intérêt et ses éventuelles questions sur le fonctionnement du comité de quartier.

Les sujets suivants ont été cités :

➤ La végétalisation, le verdissement du quartier et de la ville, les espaces verts et l'amélioration du cadre de vie

Exemple : l'opération "adopte ton bac" porté par un habitant en vue de réutiliser les bacs à fleurs existants mais à l'abandon dans le quartier des fleurs.

La végétalisation de l'avenue Jean Jaurès par les professionnels.

➤ L'attractivité économique et commerciale, notamment de la rue Jean Jaurès.

Redynamiser le quartier par l'organisation d'animation commerciale, la vente de produits locaux ou des partenariats avec des agriculteurs. Il n'y a plus d'agriculteurs à Ronchin. Mais certains agriculteurs habitent Ronchin et ont leur activité dans une autre ville, à proximité.

Création d'un espace de coworking. Le Comité de quartier pourrait-il bénéficier d'un lieu pour l'accueil d'activités, un tiers-lieu ? L'utilisation de la friche proche de la Mairie est proposée, pour y installer une activité temporaire par exemple.

Tiers-lieu : rencontrer des associations déjà existantes pour étudier la possibilité de mutualiser les actions.

➤ Projets culturels - Absence de librairie

L'opération des maisons folles aura lieu les 30 avril et 1er mai sur le quartier des fleurs. L'organisation est portée par un artiste.

Une participante regrette que les maisons folles se limitent aux quartiers des fleurs. Le périmètre serait réduit pour des questions de logistique.

En 2020, Les fenêtres qui parlent, organisé par le vivarium de la lézarde (FAAR)

➤ Sécurisation des déplacements à vélo notamment sur l'avenue Jean Jaurès

Une participante indique ne plus faire de vélo car trop dangereux, notamment sur la rue Jean Jaurès.

Dans le quartier des fleurs, des enfants à trottinettes sur la route peuvent se retrouver en situation dangereuse.

M. le Maire communique quelques informations suite à ces échanges.

Ainsi, il précise que les bacs à fleurs devaient être enlevés. Une convention a été signée avec "Idées en fleurs".

Il poursuit avec les projets d'envergure sur la Ville en lien avec la MEL : rue Anatole France mais pas dans les 2 prochaines années. L'avenue De Lattre de Tassigny connaîtra un réaménagement important, programmé en 2023.

Les arbres à proximité de l'école Notre Dame vont être remplacés.

Le comité de quartier peut faire des propositions à la Mairie qui verra ce qui est réalisable en lien avec la MEL.

La ville a fait le choix de planter des arbres plus grands (pas de mini forêt) et ne pose pas de limites à la végétalisation.

Un participant déplore que les projets ne concernent jamais notre quartier.

Jérémy Cadart, Adjoint délégué à la démocratie participative et à la transition écologique, apporte les précisions suivantes.

Concernant la végétalisation, il précise qu'un diagnostic faune flore a été réalisé sur la ville. Il a été restitué la semaine dernière.

Complicé sur notre quartier sans déminéraliser : très peu vert, pas d'espace de respiration : trouver des solutions, plus longues et plus compliquées.

Au vu du type d'habitat (maison 1930), il y a aussi des problématiques liés aux containers sur les trottoirs ou de stationnement des vélos cargo.

Ce diagnostic sera mis à disposition du comité de quartier.

Les questions de mobilités, notamment doivent être réétudiées. De nombreux échanges ont lieu avec l'ADAV et les techniciens de la MEL. Mais les rues Jean Jaurès et Sadi Carnot ne sont pas la priorité de la MEL.

Un participant indique qu'il n'y a pas de démarche ambitieuse pour redynamiser l'avenue Jean Jaurès.

Les loyers commerciaux sur Ronchin sont très élevés. De nombreuses cellules sont vides ou deviennent des logements.

Jérémy Cadart précise que la collectivité peut user de son droit de préemption et poser des restrictions au travers du PLU pour éviter les mutations.

Ainsi, le secteur de la rue Chalant est dédié à l'activité industrielle.

Pour cette réflexion, il faudrait se mettre en relation avec l'association des commerçants et Jérôme Malfaisan, délégué aux commerces, à la santé et aux professions libérales.

Concernant la végétalisation des façades, un membre demande s'il serait possible de réduire les normes car de nombreux trottoirs sont très étroits.

La loi sur l'accessibilité prévoit que les espaces ouverts au public soient praticables pour le plus grand nombre.

C'est la MEL qui réalise les fosses. Elle attend plusieurs demandes pour faire intervenir les entreprises pour réaliser les travaux.

Jérémy Cadart indique qu'il faut faire remonter une somme d'interpellations pour un projet collectif.

En relayant ce que l'on voit et en captant la parole des autres habitants.

De son côté, la Mairie doit prendre en compte ce que fait remonter la démocratie participative, voire bousculer son agenda des problématiques.

Ce mandat de la municipalité est tourné vers cet enjeu démocratique.

Un participant mentionne une étude sur la rue Armand Carrel. Il est dommage que les projets ne soient pas traités en cohérence.

Il souhaiterait également connaître le nombre de façades « végétalisables » pour éviter de lancer des demandes qui ne pourront pas être réalisées, faute de financement.

Une participante demande la mise en place de séances de cinéma pour les personnes ayant des problèmes de mobilités, dans des lieux comme l'auditorium Bruno Coquatrix et avec une participation financière modeste pour être accessible à tous.

Jérémy Cadart conseille de s'appuyer sur des structures existantes et d'en parler avec l'adjointe à la culture. Il est rappelé qu'il existe l'action "cinéma du monde", porté l'ORA.

En réponse à la demande d'un membre, Jérémy Cadart précise les moyens dédiés au fonctionnement du Comité de quartier :

- Un accompagnement humain renforcé au secrétariat du DGS avec le recrutement d'un cadre A à temps plein sur les enjeux de démocratie participative, y compris le budget participatif, le conseil citoyen de l'urgence climatique et le comité des usagers...
- Les moyens financiers : en 2021, 5000 € étaient prévus pour les 3 comités de quartier. En raison de la crise sanitaire, ils ont été lancés au dernier trimestre 2021. Ce montant a été utilisé pour financer la fabrique de la citoyenneté et la plateforme participative.

Le comité de quartier est une instance tournée vers les habitants. Il faut en définir les moyens et recenser les besoins pour les intégrer au budget de fonctionnement.

En matière de communication : site Internet (page ville et pages dédiées aux comités de quartier), page Facebook de la ville, possibilité d'affiches, solliciter le compte zoom de la ville.

Ils sont administrés par la municipalité pour que la communication soit homogène et corresponde à ce que nous voulons en faire.

Le comité de quartier doit être force de propositions et imaginer la cible, le message et les outils.

Les membres du comité de quartier devront également définir des outils de communication entre eux : mail, facebook, whatsapp

Il existe des vieilles pages consacrées aux comités de quartier. Il faudrait arrêter ce qui est obsolète.

Il est proposé de faire état des lieux des sites ou blog encore accessibles et d'arrêter ce qui est obsolète s'il est possible d'identifier les administrateurs.

Un participant demande s'il est possible de créer des commissions ou des groupes de travail, pour se réunir sur des thématiques sur un rythme plus fréquent. Avec des réunions trimestrielles du comité de quartier, il est nécessaire de mettre en place des équipes projet.

Des salles municipales peuvent être mises à disposition pour les réunions de ces groupes.

Au vu des sujets abordés en début de réunion, 5 thématiques apparaissent :

- Définir les besoins et les moyens de communication : faciliter les échanges entre les membres du comité de quartier, faire connaître les actions aux habitants et recueillir les attentes des habitants en tenant compte des publics éloignés des outils numériques.
- Améliorer le cadre de vie par la végétalisation de l'espace public, une réflexion sur les espaces verts et plus largement son embellissement...
- Accompagner, développer des projets culturels, d'animation et d'échanges.
- Redynamiser et améliorer l'attractivité économique du quartier : Identifier les besoins et contribuer à l'implantation de commerces (ex : librairie, vente de produits locaux) et de services (espaces de coworking, Tiers-lieu pour développer le "faire-ensemble"). Proposer des animations commerciales en lien avec les acteurs économiques (ex : marché nocturne).
- Sécuriser la circulation à pied, à trottinette et à vélo pour un meilleur partage de l'espace public. Favoriser l'accessibilité de tous dans la ville. Identifier les points problématiques. Cela pourrait passer aussi par l'amélioration de l'éclairage public en certains points.

Un sondage sera réalisé pour connaître les membres de ces groupes, puis des dates de réunion seront établies.

Pour communiquer entre les membres, un groupe WhatsApp sera créé.

Le comité de quartier doit pouvoir rencontrer les élus municipaux et/ou des techniciens municipaux pour confronter ses attentes avec la réalité et les contraintes. Au besoin, il faut passer par l'élue référente, Dominique Pierre-Renard, pour avoir les bons interlocuteurs.

Toutes les réunions du comité de quartier seront publiques. Il faut réfléchir à un format interactif et aux outils de communication pour recueillir et collecter les demandes des habitants, y compris pour les personnes éloignées des outils digitaux : boîte à idées dans les lieux ouverts au public, les commerces, du porte-à-porte.

Les membres des comités de quartier seront renouvelés à mi-mandat pour éviter une certaine institutionnalisation et porter une parole collective pour ceux qui n'ont pas les codes.

Un membre demande s'il serait possible d'établir une carte présentant la localisation des membres du comité. Le service communication de la Mairie pourra réaliser cette carte.

## 2. Présentation de l'Assemblée de quartier : objectifs, organisation

Sous un format à construire (forum ouvert, stand...), elle sera organisée sur un rythme semestriel autour d'une thématique afin de donner la parole aux habitants.

Il est suggéré que la 1ère réunion porte sur les dossiers en cours sur chaque quartier : diagnostic faune flore, projet centre-ville ...

Elle pourrait traiter de l'actualité des travaux en permettant une prise de parole des habitants.

Une assemblée Inter-quartier pourrait être envisagée si la thématique a du sens pour les 3 quartiers.

## 3. Planning prévisionnel des réunions publiques pour l'année 2022

Les prochaines dates de réunion envisagées, avec un horaire à 18h30, sont :

- Lundi 7/03
- Mardi 14/06
- Jeudi 29/09
- Mercredi 07/12

Sur les 2 dernières dates, il faudra vérifier la disponibilité de la salle.

Avec un objectif de trouver une autre salle, plus accueillante.

La salle paroissiale, située rue Notre Dame, a été proposée par une participante.

Un participant suggère que la réunion puisse se tenir en présentiel pour les membres du comité de quartier et en visio pour le public avec possibilité d'interactions.

Enfin, il est rappelé que les membres doivent signer le Règlement Intérieur et le transmettre aux services de la Mairie.

Concernant la liste d'attente en cas de désistement, c'est du ressort de la mairie. Mais il pourrait être intéressant que les habitants qui ne voudraient plus participer au comité de quartier puissent se signaler.